



**NATIONS  
UNIES**



**CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES ETABLISSEMENTS  
HUMAINS  
(HABITAT II)**

Istanbul (Turquie)

Distr.  
LIMITEE

A/CONF.165/L.5  
11 juin 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

Point 10 de l'ordre du jour

ROLE ET CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DU SECTEUR PRIVE,  
DES PARLEMENTAIRES, DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES  
ET DES AUTRES PARTENAIRES A LA REALISATION DU "PROGRAMME  
POUR L'HABITAT"

Rapport de la Commission II

Rapporteur : M. Julio Cesar SAMUDIO (Paraguay)

Organisation des travaux

1. A sa 1ère séance plénière, le 3 juin 1995, la Conférence a approuvé l'organisation de ses travaux, qui était présentée dans le document A/CONF.165/3, et a décidé de renvoyer le point 10 de l'ordre du jour, intitulé Rôle et contribution des collectivités locales, du secteur privé, des parlementaires, des organisations non gouvernementales et des autres partenaires à la réalisation du "programme pour l'habitat" à la Commission II, qui lui ferait rapport. La Commission II a tenu 14 séances, du 4 au 11 juin et le 13 juin 1996.
2. La Commission II était saisie d'une note du secrétariat sur le rôle et la contribution des collectivités locales, du secteur privé, des parlementaires, des organisations non gouvernementales et des autres partenaires à la réalisation du "programme pour l'habitat" (A/CONF.165/10/Rev.1).
3. Le Président de la Commission II était Martti Lujanen (Finlande), qui a été élu par acclamation à la 1ère séance plénière de la Conférence.
4. A la 1ère séance, le 3 juin, le Président de la Commission II a fait une déclaration liminaire. Le Secrétaire général de la Conférence a également prononcé une déclaration.

IST.96-05178F

5. A sa 3ème séance, le 4 juin, la Commission II a élu le Bureau suivant par acclamation :

Vice-Présidents : M. Jaime S. Bautista (Philippines)

M. John Rucogoza (Ouganda)

Rapporteur : M. Julio Cesar Samudio (Paraguay)

6. A sa 14ème séance, la Commission a adopté son rapport tel qu'il figure dans le document A/CONF.165/L.5 et Add.1 à ..

-----